

**Atelier A24.14**  
***Économie durable***  
***Création et financement d'un projet***

**1 Brève description :** La transition écologique des activités économiques risque de prendre du temps. Or, face à l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus ce luxe. De ce fait, l'élève sera amené à prendre son destin en main dans cet atelier à travers la création d'un projet durable, voire d'une activité économique.

**2. Professeur(s) responsable(s) :** Dario Borsari, Alexandre Overney, François Guisolan

**3. Langue(s) de l'atelier :** Français

**4. Description de l'atelier :**

En ratifiant l'Accord de Paris (accord sur le climat) en 2017, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, aux côtés de 192 autres États. Dans l'esprit de cet objectif – la neutralité carbone d'ici 2050 – l'élève devra développer une idée économique (un projet/une activité/une entreprise) durable conforme à l'accord de Paris. Il/elle pourra bénéficier d'une formation dispensée par un spécialiste de la durabilité. Ensuite, l'élève pourra adapter son projet grâce aux conseils proposés également par le responsable des emprunts bancaires d'un établissement bancaire actif dans l'économie durable, soit la Banque Alternative Suisse (BAS). À ce propos, un déplacement en train est prévu auprès de la BAS à Lausanne pour découvrir les pratiques financières durables exercées par cette banque. Enfin, l'élève pourra aussi bénéficier d'une rencontre avec un avocat actif dans l'association « avocats pour le climat » pour finaliser son projet.

**5. Produit final et objectifs :**

Travail en petits groupes (2-3 élèves). Les élèves devront présenter leur projet à la fin de la semaine thématique. Cet atelier est limité à 15 élèves au maximum. Les frais de déplacement à Lausanne (train) seront à charge de chaque participant.

**6. Interlocuteur(s) externe(s):**

- Professeur/chercheur auprès de la Haute école de Gestion (HEG) de Fribourg
- Responsable emprunts aux PME de la Banque Alternative Suisse (Lausanne)
- Gaspard Genton, avocat et membre du collectif « les avocats pour le climat » (Lausanne)